Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et

du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 20 (1891)

Heft: 8

Rubrik: Assemblée générale de la Société fribourgeoise d'éducation

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LE BULLETIN PÉDAGOGIQUE

ET LE

MONITEUR DE L'EXPOSITION PERMANENTE

Le BULLETIN paraît au commencement de chaque mois. — L'abonnement pour la Suisse est de 3 francs. Pour l'étranger, le port en sus. Prix des annonces, 15 cent. la ligne de 50 milimètres de largeur. Prix du numéro 30 cent. Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé à M. Horner, au Collège de Fribourg; ce qui concerne les abonnements, à M. Villard, instituteur, à Fribourg. — Pour les annonces, s'adresser exclusivement à l'agence de publicité Haasenstein et Vogler, à Fribourg et sucursales.

SOMMAIRE. — Assemblée générale de la Société fribourgeoise d'éducation. — Une leçon de patriotisme. — Examen pédagogique des recrues en 1890. — De l'emploi du Livre de lecture. — Partie pratique. — Bibliographies. — Correspondances.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DE LA

SOCIÉTÉ FRIBOURGEOISE D'ÉDUCATION

La réunion annuelle de la Société fribourgeoise d'éducation, qui a eu lieu à Fribourg le jeudi 9 juillet dernier, a été peutêtre la plus importante depuis la fondation de cette Société en 1871, soit par la grande affluence des participants, soit par l'intérêt que présentaient les questions discutées, soit par l'entrain qui a présidé aux délibérations ainsi qu'aux agapes de l'après-midi.

La première pensée des membres de la Société d'éducation a été pour les sociétaires défunts; ils se sont d'abord rendus à l'église du Collège Saint-Michel, où M. le recteur Jaccoud a chanté un office de Requiem. Deux anciens instituteurs, devenus prêtres, M. Dessibourg, aumônier de l'Ecole normale, et M. Levet, chapelain, à Praroman, remplissaient les fonctions de diacre et de sous-diacre. Le chœur des instituteurs de la Sarine a donné à l'orgue des chants fort bien exécutés.

La séance des délibérations s'est ouverte ensuite dans la grande salle des exercices du gymnase. Mgr Deruaz, le nouvel évêque du diocèse, avait bien voulu, malgré les fatigues des récentes visites pastorales et le lourd fardeau de l'épiscopat, donner à la Société un témoignage de sympathie et d'encou-

ragement, en honorant la réunion de sa présence et en apportant à la discussion le concours de ses conseils et de ses précieux encouragements. On remarquait aux places d'honneur MM. les conseillers d'Etat Théraulaz, Weck et Python, M. Aeby, conseiller national et syndic de la ville de Fribourg, Mgr le Prévôt, Mgr Savoy, M. le doyen de Neuchâtel, un grand nombre de doyens et ecclésiastiques des divers décanats. On pouvait également remarquer, aux premiers rangs, un délégué de la Société catholique allemande d'enseignement, M. Traber, curé de Bichelsée (Thurgovie), et cinq délégués de la Société valaisanne d'éducation: Mgr Ecœur, M. le doyen Blanc, curé d'Ardon, M. le chanoine Troillet, M. le directeur Opfner et M. Rouiller, instituteur, à Martigny. Nous nous plaisons à constater à l'assemblée de ce jour la participation exceptionnelle du corps enseignant fribourgeois, instituteurs, institutrices, des magistrats, des pères de famille, et des amis de la grande cause de l'éducation populaire.

Après l'exécution d'un superbe chant par le chœur des instituteurs de la Sarine, M. le syndic Aeby a pris la parole pour souhaiter, en termes chaleureux, la bienvenue, au nom de la ville de Fribourg, à Monseigneur notre vénéré évêque, à la délégation du corps professoral de l'Université et du Collège, aux membres du conseil d'Etat, au clergé, aux délégués du Valais et des autres cantons, aux préfets et aux inspecteurs, au corps enseignant secondaire et primaire, ainsi qu'à tous les amis de l'instruction. Il insiste sur la nécessité d'une éducation saine, chrétienne, virile et progressive pour que les populations fribourgeoises puissent soutenir la concurrence économique des autres pays. Avant de terminer, l'orateur rappelle en termes émus le souvenir des vaillants pionniers de l'éducation et de l'instruction populaire et qui, naguère encore, partageaient nos travaux et qui ont quitté cette terre pour un monde meilleur.

L'assemblée a été heureuse d'entendre la parole éloquente et persuasive du Chef du diocèse. Comme fondateur et ancien directeur des écoles catholiques de Lausanne, Monseigneur était bien qualifié pour donner au corps enseignant de précieux et paternels conseils. Sa Grandeur établit qu'il ne suffit pas d'être bien doué pour rendre son enseignement efficace, mais il faut surtout être communicatif. Des professeurs très savants ont fait de médiocres élèves, parce qu'ils n'avaient pas su acquérir le moyen de communiquer la science à leurs élèves. Monseigneur insiste sur l'importance de ce don de la communication des idées qu'il faut acquérir par la réflexion et la méditation. Pour réussir, l'éducateur, doit être pénétré de l'importance de sa mission, se dévouer entièrement aux jeunes cœurs et aux jeunes intelligences qu'il est appelé à former. C'est en remontant à la source, c'est-à-dire à Dieu, que l'instituteur s'inspirera de ce dévouement chrétien qui seul peut

rendre sa mission méritoire pour le ciel et fructueuse pour la famille et la Société. Monseigneur recommande les fréquentes relations du maître avec les parents afin d'obtenir leur concours. L'instituteur qui ne se met pas en rapport avec les parents néglige un facteur essentiel de l'œuvre de l'éducation.

L'auditoire applaudit aux paternelles directions de Sa Grandeur et s'agenouille sous la main de l'évêque qui appelle la

bénédiction de Dieu sur l'assemblée et sur ses travaux.

M. l'abbé Tanner, président de la Société, prend ensuite le fauteuil de la présidence et l'on aborde la série des *tractanda*.

Il n'est pas donné lecture du protocole, le compte rendu publié dans l'organe de la Société, le *Bulletin pédagogique*, en tient lieu. Cependant, M. l'inspecteur Progin propose qu'un résumé des principales décisions votées soit à l'avenir rédigé et lu à l'ouverture des séances.

Le Comité cantonal est confirmé presque intégralement. Sur sa demande, M. l'inspecteur Tschopp est remplacé par M, Meuwly, instituteur, à Tavel. M. le Directeur de l'Instruction publique ne trouve pas très régulier le mode actuel du Comité. Il exprime le désir que désormais la nomination du Comité se fasse au bulletin secret. Une urne serait placée à l'entrée de la salle des séances. La majorité relative serait suffisante. Ce système serait plus expéditif et éviterait le désagrément de s'occuper des questions de personnes.

La Société fribourgeoise d'éducation se réunira l'année prochaine dans le district de la Broye. Les comptes de l'exercice

de 1890 sont approuvés à l'unanimité.

On aborde la discussion du rapport sur la première question à l'ordre du jour :

De l'importance de l'instruction civique et de son enseignement à l'école primaire et régionale.

84 instituteurs avaient envoyé à M. le rapporteur général, M. Rosset, instituteur à Prez, des mémoires sur cette question,

ainsi qu'un rapport d'arrondissement.

M. Rosset reçut des éloges bien mérités pour son excellent rapport dont les conclusions donnèrent lieu à une intéressante discussion à laquelle prirent part Mgr Savoy, M. Python directeur, M. Horner, MM. les inspecteurs Tschopp, Gapany, Morel, Perriard et Progin, MM. les curés Magnin et Perrottet, M. le directeur Opfner, et M. Gremaud, administrateur du Dépôt central. Ce dernier fit ressortir la nécessité de former dans notre pays de démocratie, où le peuple a des droits nombreux, la conscience du futur citoyen pour que plus tard il exerce ses droits civiques en chrétien. M. Gapany veut l'étude de l'instruction civique à partir du degré moyen de l'école primaire. Cet enseignement serait complété au cours supérieur, dans les écoles régionale et secondaire, au cours de perfectionnement et même au Collège, où, à partir de cette année, assure

M. l'inspecteur Morel, un cours spécial d'instruction civique sera donné aux élèves recrutables. M. Gapany veut aussi enseigner les notions de constitution politique aux jeunes filles. M. Opfner ne voit pas l'utilité qu'il y aurait d'inculquer les notions politiques aux demoiselles. Il veut abandonner à ces dernières la politique intérieure, celle des soins à donner au ménage; l'autre politique est dangereuse pour les femmes.

M. l'inspecteur Tschopp fait ressortir les difficultés de l'étude surtout en ce qui concerne la distinction des pouvoirs. C'est au moyen de comparaisons entre les divers pouvoirs corrélatifs que l'on évitera de jeter de la confusion dans l'esprit des élèves. Il estime que le programme élaboré par le rapporteur est trop étendu. Il voudrait renvoyer au cours de perfectionnement une partie du programme du 3^{me} cours, spécialement ce qui concerne la Confédération. Cette proposition est combattue par M. Progin qui veut à l'école primaire l'étude de toutes les parties du programme de cette branche. Il croit la demi-heure hebdomadaire, prévue dans la répartition officielle des heures, suffisante pour parcourir le programme, parce qu'aujourd'hui les maîtres sont bien mieux préparés à donner cet enseignement. M. Progin, ainsi que M. Perriard, veulent conserver l'excellent ouvrage de M. Bourqui à l'usage des maîtres.

Les débats sur la question de l'instruction civique ne tardèrent pas à dévier et à se concentrer sur l'enseignement de la Bible, sur l'instruction religieuse à l'école, ainsi que sur la question du livre unique pour le degré supérieur de nos classes.

Par le livre unique il faut entendre, chacun le sait, un ouvrage en plusieurs volumes, trois au moins, bien gradués, adaptés aux trois degrés de l'école primaire et renfermant un choix complet de morceaux sur l'histoire nationale, sur la géographie de la Suisse, sur la constitution civique et sur les sciences naturelles, rédigés de telle façon que ces lectures puissent servir à la fois de thème à des exercices d'orthographe et de rédaction, tout en présentant un ensemble ou minimum des connaissances à enseigner dans une école primaire. On ne ferait plus la lecture uniquement pour s'exercer à lire, mais aussi, en même temps, pour acquérir des connaissances utiles et pour cultiver toutes les facultés.

Rien n'empêcherait les cours des écoles primaires supérieures d'employer des manuels spéciaux, si le champ des connaissances renfermées dans le *Livre de lecture* n'était pas assez vaste.

Le livre unique a de chauds partisans parmi nos hommes d'école et fait l'objet des vœux de la grande majorité du corps enseignant.

La question du livre unique a rencontré de l'opposition au sein de la Commission des études. Deux membres de cette Commission voulaient la Bible illustrée comme livre du second degré. Si cette dernière a consenti à la publication du *Livre*

de lecture du degré moyen, c'est dans la conviction que l'on abandonnerait le livre unique pour le degré supérieur. On redoutait que ce nouvel ouvrage ne fut un obstacle à l'étude

de l'Histoire-Sainte à l'école primaire.

Après un échange d'explications entre Mgr Savoy, MM. les inspecteurs Morel et Gapany, et M. le Directeur de l'Instruction publique, qui insista sur la nécessité de ne pas opposer la question pédagogique du livre unique à la question de la Bible à l'école, les préventions qu'on avait d'abord conçues finirent par se dissiper et l'on convint que le livre unique est est appelé à rendre de grands services sans être un obstacle à l'étude de l'Histoire-Sainte. Le manuel du 3me degré, en mettant fin à la multiplicité des manuels, assurerait une grande économie de temps, ce qui permettrait d'augmenter les heures consacrées à l'instruction religieuse, sans nuire à l'étude des connaissances fort utiles de l'enseignement profane. Il serait possible alors de donner à l'enseignement de la Bible une part convenable dans l'horaire journalier, ce qui n'a pas lieu actuellement. Il paraîtraît même, au témoignage de plusieurs curés et Inspecteurs, que l'Histoire-Sainte est étudiée à l'école d'une manière insuffisante.

Toutes les opinions sur la question en litige ayant pu se faire jour, M. le directeur Python résume la discussion en soumettant à l'assemblée les trois propositions suivantes :

1º Que l'Inspecteur contrôle soigneusement l'enseignement de la Bible lors des examens officiels et donne une note comme pour les autres branches;

2º D'augmenter le temps consacré à l'enseignement religieux;

3º Que l'enseignement de la Bible, qui n'est pas regardée par la Confédération comme un livre confessionnel, soit considéré comme une branche obligatoire du programme de l'école primaire. Cet enseignement sera donné non seulement dans le cours moyen, mais aussi au cours supérieur.

Ces propositions sont adoptées et ainsi tombent les quelques objections qu'on avait pu élever contre cette question du livre unique, laquelle pourra se résoudre désormais sans entraves.

(A suivre.) P. M.



UNE LEÇON DE PATRIOTISME

Les instituteurs se feront un devoir de profiter du 600^{me} anniversaire de la fondation de la Confédération suisse pour raviver dans l'âme de leurs écoliers ce patriotisme éclairé et ardent que nous devons tous porter à notre cher pays. Ils auront soin